

## **BULLETIN D'INFORMATION N° 3** **(avril 2014)**

### **1° - Problèmes de circulation :**

Nos demandes adressées aux services départementaux ainsi qu'au Maire d'Anduze devraient faire l'objet selon le Maire, d'une réunion avec la DDTM du Gard afin d'examiner nos revendications.

Pour préparer cette discussion, nous avons établi, lors de la réunion du 27 mars dernier, un schéma résumant l'ensemble des mesures nécessaires pour régler de façon cohérente les problèmes de sécurité et d'accès au centre-ville.

Ce schéma propose les mesures suivantes :

- 1) Une limitation de vitesse à 50 km/h depuis le rond-point de la gendarmerie jusqu'à l'entrée d'Anduze
- 2) Des ralentissements à 30 km/h aux croisements dangereux
- 3) Une interdiction de dépassement sur toute la zone;
- 4) Des espaces de circulation pour les piétons aménagés avec 4 passages piétons et la construction d'une passerelle longeant le parapet de la route entre La barrière et l'entrée d'Anduze.
- 5) Une priorité alternée pour les poids-lourds au passage du pont de chemin de fer

### **2° - Aire de stationnement de Labahou :**

Après plusieurs demandes adressées au Maire, nous avons finalement pu obtenir une copie officielle des documents composant le dossier du PLU. Ces documents sont désormais sur notre site : <http://valleedugardon.free.fr>

La lecture de ces documents confirme que le projet d'implantation de l'aire de stationnement n'est pas compatible avec son emplacement situé dans un espace naturel sensible en bordure de rivière.

La justification de ce projet se fonde sur une analyse de l'état actuel du site qui ne correspond pas à la réalité. Il suffit de se rendre sur place pour constater qu'aucun stationnement sauvage ne vient mettre en péril cet espace naturel. Le terrain est constitué actuellement d'espaces boisés et de prairie servant de refuge à la faune présente sur cette partie de la rivière.

Le plan de la zone ne mentionne pas l'espace boisé actuellement situé en bordure de rivière. Sa suppression viendrait donc interrompre la continuité de l'espace boisé classé qui longe le Gardon.

La conclusion de cette analyse figurant dans le rapport de présentation, et qui prétend que l'incidence du projet sur le milieu naturel serait nulle n'est donc pas crédible. Nous la contestons car elle constitue une erreur manifeste d'appréciation qui entache la régularité de ce document.

## **Soutenez notre action en adhérant à notre association**

-----  
BULLETIN D'ADHESION à nous retourner:

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon

Téléphone : 06 75 96 16 99 / 06 70 61 70 75

Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard  
30140 Anduze

Cotisation annuelle de 5 € par personne :

Mail : [valleedugardon@free.fr](mailto:valleedugardon@free.fr)

Site internet: <http://valleedugardon.free.fr>

<http://valleedugardon.asso.st>

NOMS..... Prénoms.....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville ..... Tel.....

Votre adresse email : .....